

Réunion des Associations de sinistrés du Bassin versant de l'Argens

16 Février 2011 à 14h00, sous-préfecture de Draguignan

QUESTIONS ET PROPOSITIONS

A L'ATTENTION DE MADAME LA SOUS-PREFETE, Corinne ORZECOWSKI

Présentation générale

Le 15 juin 2010 à midi, **une vie paisible** régnait en Dracénie et jusqu'au littoral qui attendait les touristes.

Soudain, un **“épisode pluvio-orageux d'une intensité exceptionnelle”** a créé la catastrophe : ruissellements, débordements, crue brutale des cours d'eau, 25 morts et 45 000 sinistrés, estime-t-on.

Par cette soudaineté imprévue **les services publics du département et des communes ont été pris de court**. L'alerte ne s'est pas diffusée, les populations n'ont pas reçu l'ordre d'évacuer, les réseaux de communication étant coupés, **les secours ont été improvisés au mieux** : mobilisation de gros moyens, hélicoptères massifs et périlleux, **sauvetages et soutiens avec la solidarité totale des habitants**, visite présidentielle et médias sur la brèche !

La nuit du 15 au 16 juin a été **tragique jusque dans le delta de l'Argens** où habitations, exploitations agricoles, campings (heureusement encore en semi-occupation !) et petits commerces de voisinage ont été surpris et violemment inondés par des vagues d'eaux tumultueuses, véritable cauchemar jusqu'à l'arrivée des secours et constat désolant de coulées de boue et de destructions considérables.

L'effet de surprise général, l'inondation très rapide des locaux des sapeurs pompiers de Draguignan (SDIS et caserne) ayant coupé les communications, la nuit tombante sans électricité ni téléphone, la circulation bloquée et les véhicules emportés, ont provoqué **un ensemble de dysfonctionnements** dont il faut parler sans passion pour **que soient prises enfin toutes les mesures pour y porter remède**.

Car les **huit mois écoulés depuis ces terribles inondations** laissent planer deux sortes de soucis :

1. Comment protéger les personnes et les biens d'**une autre catastrophe dont la menace reste présente** ?
2. Sous l'apparence extérieure d'un retour à la vie normale, **quel est l'état actuel des réparations** de l'habitat, des indemnisations, de la reprise de l'économie générale, agricole et touristique ?

Les sinistrés des inondations des 15 et 16 juin 2010 se sont regroupés en **3 associations qui couvrent le Bassin versant de l'Argens** de l'amont jusqu'à la mer. **Des problèmes communs et des problèmes spécifiques persistent** :

1. **L'ASDN** vient ainsi de se créer à Chateaudouble, **sur l'amont de la Nartuby, pour la sécurité et la défense de ses riverains**, “pour obtenir rapidement les travaux de recalibrage, de nettoyage, de rétablissement des infrastructures et franchissements, afin de permettre à tous (sur l'ensemble du bassin versant) de retrouver la sérénité, la qualité et le cadre de vie comme avant le 15 juin” . (Téléphone : 06 32 80 36 26 - Messagerie : asdn15@orange.fr - site : <http://asdn.pagesperso-orange.fr/>).
2. **L'ADS15**, créée en août à Trans-en-Provence, constate **les difficultés réelles dans lesquelles se trouvent encore les sinistrés de la Dracénie** et continue à les soutenir activement dans leurs démarches administratives et juridiques, auprès des assurances et dans leurs problèmes relatifs au manque d'information sur les expropriations. (nouvelle permanence à Draguignan le samedi matin). Le Bureau a demandé au Président du Haut Conseil aux catastrophes, M. Christian Kert, à être auditionné par une commission parlementaire de l'Assemblée Nationale. (Téléphone : 06 81 00 25 06 - Messagerie : ads15var@gmail.com - site : <http://www.ads15.fr/>).
3. **L'Association VIVA**, fondée à Fréjus le 1^{er} septembre 2010, complète ce tissu associatif sur 4 communes, **depuis le Muy jusqu'à l'embouchure de l'Argens**. Dans cette basse Vallée, qui s'élargit dans la plaine fertile et vers les plages, les **problèmes spécifiques** concernent un habitat dispersé, souvent précaire, des horticulteurs et des maraîchers et de très grands campings littoraux dont le commerce local est largement dépendant. Nous allons les analyser et faire des propositions.

CONTRIBUTION

L'association VIVA vise le retour rapide à des conditions de vie aussi satisfaisantes qu'avant le sinistre.

Elle est libre et indépendante mais peut établir des partenariats d'intérêt mutuel et s'appuie sur les Collectivités et les services de l'Etat, autant qu'elle soutient leurs efforts : C'est à ce titre qu'elle participe au "Comité de suivi des conséquences des inondations" de la Mairie de Fréjus (et autres communes) et qu'elle est invitée à cette réunion de coordination associative par la Sous-Préfète de Draguignan.

Elle anime cinq Groupes de travail thématiques dont relèvent ses questionnements et les propositions que son Président et son Secrétaire général rapportent ici à la représentante de l'Etat qui leur apportera ses observations et des réponses argumentées, huit mois après la catastrophe.

1. A propos de la prévention et de la protection des populations en cas de nouvelle crue,

La Mission d'experts interministérielle, annoncée par Mme Chantal JOUANNO le 5 juillet 2010 à la demande du Préfet du Var - dont les conclusions ont été rendues publiques avec 3 mois de retard - **n'a pas entièrement déterminé les causes de la catastrophe, ni abouti à la mise en œuvre d'un PAPI** (Programme d'Action de Prévention des Inondations) promis par le Président de la République. On ne voit pas encore ouvert ce "*chantier ambitieux*", proposé par la secrétaire d'Etat, "*pour la sécurité de nos concitoyens, pour réduire la vulnérabilité de nos territoires et faire en sorte que, touchés par des événements exceptionnels, ils puissent ensuite se relever très vite*" !

Autre sujet d'inquiétude : La prescription par le Préfet du Var de nouvelles études d'aléas, pour mieux maîtriser l'urbanisation et l'occupation des sols dans les zones à risque, entraînera des mesures spécifiques sur le périmètre de la zone inondable. Les sinistrés implantés dans cette zone rouge provisoire sont suspendus au déroulement de cette longue procédure (18 mois) :

- en prévision d'une autre crue, les habitations et les établissements destinés à recevoir du public doivent d'urgence être autorisés à édifier sur leurs locaux des "cellules de survie" et des "plateformes de confinement" hors d'eau. Mais le PLU s'oppose à la délivrance de permis de construire !
- les exploitants (horticulteurs, agriculteurs ou campings) ne peuvent entreprendre le moindre investissement sur leur bien sinistré avant de savoir s'ils seront maintenus dans les lieux.

C'est, dans l'intervalle, l'article R111-2 du Code de l'Urbanisme qui s'oppose à toute édification dans ce périmètre sauf à pouvoir modifier rapidement le Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour y intégrer des prescriptions spéciales de sécurité publique.

Sur ces questions précises, VIVA demande son avis à Madame la Sous-Préfète et propose :

QUESTIONS ET PROPOSITIONS DE VIVA

REPONSES ET SUGGESTIONS DE L'ETAT

Pour concevoir et financer un PAPI global :

- Création d'un **Syndicat Mixte d'aménagement du Bassin de l'Argens** sous la gouvernance technique du Conseil Général du Var (voir Lettre ouverte de VIVA aux candidats des cantonales). (★)
- Création d'une **Mission commune d'information parlementaire** (cf. tempête Xynthia), pour parfaire l'Enquête pluriministérielle et financer ses préconisations, au besoin par appel à la solidarité nationale.

Pour hâter la construction de refuges :

- Soit, par application de *l'article 13 du Grenelle II* du 13 juillet 2010 - qui autorise le Gouvernement à clarifier et simplifier le code de l'urbanisme par voie d'ordonnance - **adapter rapidement les PLU des zones inondées aux prescriptions spéciales de sécurité.**
- Soit activer, vu l'urgence, la *production de Plans de Prévention et Protection des Risques d'Inondations*, transformant les périmètres rouges actuellement en vigueur, en "périmètres arc-en-ciel", dans lesquels les prescriptions de sécurité seraient précises et nuancées.

2. A propos de la répression des actes délictueux et des plans de sauvegarde communaux

La prévention des risques d'inondation et **la protection des populations** contre les situations qui placent les vies en danger ont souffert et souffrent encore de **deux carences** : les personnes exposées, avec leurs biens, sont fondées à demander à l'Etat comment il entend y remédier rapidement :

1. Non seulement, les sinistrés réclament l'**exécution des travaux déjà reconnus comme impératifs** sur le lit et les rives des cours d'eau, mais ils demandent **protection contre des actes délictueux** qui leur portent un tort indirect ou parfois direct : Citons d'abord les **remblais illégaux**, aux abords et dans la plaine fertile où des déblais, venus parfois de très loin, viennent combler des **spoliations de terre arable** ou **surélever dangereusement le sol en toute illégalité** : des plaintes des communes seraient, dit-on, classées sans suite par le procureur... Un autre problème est celui des **vols dans les exploitations totalement sinistrées** et non protégées, particulièrement pour alimenter **le marché, clandestin et en flèche, du cuivre** et des métaux non ferreux.

2. Malgré le travail des élus et des services techniques des communes depuis juin 2010 pour réviser et actualiser **les Plans de Sauvegarde Communaux contre les Inondations (PSCI)**, chacun déplore encore que ces dispositions essentielles soient prescrites dans la plus parfaite improvisation et, surtout, sans une coordination réelle et efficace entre les communes sinistrées. A tous les niveaux, **ce manque de cohérence territoriale entretient la chaîne des dysfonctionnements**, que les victimes des dernières inondations ont payés anormalement cher : Il ne semble pas acceptable que, huit mois après la catastrophe, **les systèmes d'alerte** (dont la transmission défaillante est pointée par le Rapport d'experts de l'Etat), **le déclenchement des plans d'évacuation** et **la culture du risque**, n'aient pas encore donné lieu à **des prescriptions lisibles par les populations et cohérentes d'un bout à l'autre du bassin versant de l'Argens**.

Sur ces questions précises, VIVA demande son avis à Madame la Sous-Préfète et propose :

QUESTIONS ET PROPOSITIONS DE VIVA

REPONSES ET SUGGESTIONS DE L'ETAT

Pour que cessent les actes délictueux :

- Une **Commission Mixte du Conseil Général du Var sur le projet agricole de territoire** pourrait sans doute saisir la Justice des remblaiements illégaux avec davantage de poids que les Communes....

- Les vols de cuivre et autres dégâts sont souvent imputés sans preuve au *passage de Gens du Voyage*. Ces nomades représentent un problème récurrent pour les populations sédentaires : Ne serait-il pas opportun, dans ce contexte aggravé par la catastrophe de juin 2010, que M. le Préfet réunisse la **Commission consultative du schéma départemental d'accueil des Gens du Voyage**, pour actualiser, conformément aux lois et aux traditions de notre pays, les pratiques des collectivités locales qui sont seules compétentes pour une **gestion maîtrisée des stationnements passagers ?**

Pour des mesures d'alerte utiles et cohérentes :

- **Une structure de cohérence élargie entre les plans de sauvegarde communaux**, qui relève sans doute du Préfet de Région ou d'une délégation au CG 83, apparaît indispensable pour coordonner les systèmes d'alertes et les ordres d'évacuation.

- Pour l'épauler, l'Association Départementale des Comités Communaux des Feux de Forêts (ADCCFF83) est appelée à élargir ses missions aux Inondations et à établir partout des **"Comités communaux des Inondations"**.

3. A propos de l'habitat (légal ou toléré) en zone inondable

- Une population qui vivait en paix a été surprise et sinistrée par la catastrophe de juin. Un souci partagé est de *“ne pas ajouter du malheur au malheur”* : **en cas de mesures impératives d'expulsion des zones à risques, dans quelles conditions est prévu le relogement ?**
- Dans l'incertitude des prescriptions des PPRI à intervenir, les sinistrés (habitants ou exploitants) ne peuvent réinvestir leurs indemnités dans des travaux de réparation. De même, faute de permis de construire, ils ne peuvent se mettre en sécurité en édifiant des points hauts sur leurs terrains ou leurs habitations. **Quelles mesures anticipées pourraient-elles être autorisées par l'Etat** pour donner aux communes la visibilité de nature à répondre pleinement aux préoccupations de ces sinistrés ?

Sur ces questions précises, VIVA demande son avis à Madame la Sous-Préfète

4. A propos de la reprise de l'économie générale, touristique et agricole

L'activité des commerces de proximité, dans la basse vallée de l'Argens, dépend pour 50 à 70% du tourisme saisonnier. La perte d'exploitation de 2010 ne saurait se reproduire sans voir des dépôts de bilan en série catastrophique.

La reprise de l'économie générale est liée à celle du tourisme.

- Le Préfet du Var autorisera-t-il **la réouverture de tous les campings au 1^{er} avril et à quelles conditions ?**
- Les Etablissements habilités à recevoir du public s'interrogent avec angoisse sur leur devenir et demandent à l'autorité publique de leur donner **les prescriptions officielles écrites**, claires et précises, qui conditionnent leur autorisation de réouverture.
- Ils demandent aussi **quel délai leur est consenti pour l'exécution des travaux ?**
- Est-il prévu **des aides pour les financer** par certains organismes (CCI, CG83, CR PACA) ?
- Les Mairies sont-elles en droit d'accorder des permis de construire des plateformes de sécurité imposées par les plans de sauvegarde ?

Sur ces questions précises, VIVA demande son avis à Madame la Sous-Préfète

La reprise de l'économie générale est liée aussi à celle de l'agriculture.

- **Quel avenir pour la plaine fertile de l'Argens** en zone inondable ?
- N'est-il pas opportun de réunir une **Commission mixte sur le projet agricole de territoire du ScoT Var-Estérel**, pour réactualiser celui de 2006 inadapté aux nouvelles circonstances qui appellent l'innovation ? Certaines activités (horticulture, écuries et manèges d'équitation, etc.) pourront-elles rester en zone inondable ? Dans le doute, impossible de réinvestir les indemnités dans la réparation d'installations menacées de disparaître. Le temps presse car la perte de clientèle s'ajoute aux pertes d'exploitation.
- Le Préfet peut-il **donner une visibilité** rapide à ces entreprises afin d'envisager d'autres localisations et avec quels moyens d'aide à la **relocalisation** ou la **reconversion** ? La reprise des biens par France Domaine est aussi une préoccupation.

Sur ces questions précises, VIVA demande son avis à Madame la Sous-Préfète

(★) Le financement, au moins partiel, d'un **Syndicat Mixte d'aménagement du Bassin de l'Argens** trouverait sans doute des moyens significatifs dans **les recettes d'un port privé**, en projet près de l'embouchure de l'Argens, à condition que la Préfecture veille à ne pas autoriser un montage financier d'intérêts privés mais seulement une **Société d'Economie Mixte** d'intérêt général et collectif.

Synthèse et conclusions

Le Bureau de VIVA remercie Madame la Sous-Préfète d'avoir réuni les Associations de sinistrés, qui ont absolument besoin de partager, avec elle et entre elles, leurs soucis persistants à propos d'une situation qui, près de 9 mois après la catastrophe, n'est pas du tout redressée. Des échanges d'observations et de propositions doivent être faits dans l'esprit de "*se regrouper pour agir et avancer*".

Jusqu'ici, personne n'a évoqué **les dysfonctionnements des rouages de la machine politico-administrative** compliquée qui répond de la sécurité des citoyens et des acteurs économiques des zones à risque. Elle s'est grippée et se grippe encore car elle est devenue si sophistiquée et perfectionnée qu'il s'est installée une fréquente confusion entre les niveaux de responsabilité, de compétence et de décision.

C'est bien cependant de cela qu'il s'agit ! Non pour rechercher vainement des "coupables" mais pour **objectiver la chaîne des causes profondes et évitables de l'ampleur de la catastrophe et mettre parfaitement en œuvre toutes les ressources disponibles au secours des sinistrés.**

Dans une lettre récente à VIVA, M. le député du Var, Georges GINESTA, l'exprime clairement : "*la difficulté est de traduire dans les faits les solutions nécessairement concrètes qui devraient être mises en place, afin qu'un tel désastre ne se reproduise plus*".

Le Rapport des experts ministériels, publié en janvier, n'a pas relevé de faute des services de l'Etat. Il a, à juste titre, mis l'accent sur les énormes moyens déployés pour épargner des victimes et hélicopter les sinistrés en détresse. Mais il fait l'impasse sur toutes les mesures de prévention, antérieures ou immédiates, qui auraient sans doute permis aux personnes de s'abriter et de protéger leur cheptel et une partie de leurs biens. Les assurances auraient alors mieux répondu à des dégâts plus limités. Les experts ont bien souligné, sous l'effet de surprise de ces précipitations exceptionnelles, la transmission défailante de l'alerte entre les communes. Mais leur Rapport n'a pas dégagé un repérage approfondi des causes des débordements violents et considérables de nature à enclencher un programme de travaux et des moyens massifs de financement.

Sur ce Rapport, M. le Préfet du Var a ouvert quelques pistes de réflexion qu'il faudra suivre. Mais persistent beaucoup de zones d'ombres qui ne peuvent être mieux éclairées, selon beaucoup d'avis autorisés, que par la création (comme en Vendée après la tempête Xynthia) d'une **Mission d'Information parlementaire** chargée d'investiguer largement sur tous ces points obscurs et de faire des prescriptions dans le cadre d'une complète application des règlements et des lois.

A son modeste niveau, **la contribution de VIVA**, bénévole et non professionnelle, n'est que le fruit du bon sens et le reflet des situations observées sur le terrain et des réclamations de ses adhérents. Son rôle est de faire remonter aux Pouvoirs publics et au cœur de la Solidarité nationale les **problèmes non résolus des sinistrés des inondations de 2010 dans le bassin de l'Argens**, ne pas taire les vérités qui fâchent et prévenir des **menaces de plus en plus pesantes sur les citoyens et l'économie locale** :

- Répéter qu'il y a encore des **familles** en grandes difficultés et angoisse, des **employeurs** en partie ruinés par les pertes d'exploitation, la fuite de leur clientèle, la destruction de leur instrument de travail, non compensées par des assurances et des indemnités et, en conséquence, beaucoup de **salariés** menacés de perdre leur emploi.
- Garder une grande préoccupation de ces acteurs économiques affectés et sans visibilité sur les moyens de se redresser (horticulteurs, agriculteurs, campings en péril...).
- Sentir les **atteintes morales** qui s'aggravent devant une situation qui n'évolue pas bien, une inquiétude pesante et opaque sur un devenir incertain et, malgré les sourires affichés par élégance du désespoir, savoir prévenir à temps des gestes redoutables de dépression.

Très concrètement : Comment mettre tous nos moyens à **prévenir les deux catastrophes prévisibles** ?

- Une catastrophe serait **la récurrence d'une crue aussi violente** (faute de remèdes aux causes précédentes).
- L'autre catastrophe serait **la déchirure de tout le tissu économique local** (si tout n'est pas mis en œuvre pour l'ouverture de tous les campings en avril prochain).

VIVA remercie Madame la Sous-Préfète des réponses qu'elle pourra apporter, des pistes qu'elle approuvera de suivre, et même de ses aveux d'impuissance face à des problèmes qu'elle ne peut résoudre seule.